

# Orientations

## **Orientation 3.11.1 Devenir un lieu et des acteurs de référence en matière de protection des patrimoines, de mise en valeur des ressources et d'innovation**

### *Contexte*

La qualité même du territoire Vanoise porte à chercher le meilleur équilibre possible entre le développement économique et social et la préservation des ressources naturelles. Il en va de la viabilité économique à long terme et de la qualité de vie des populations. La charte exprime l'ambition de l'expérimentation en Vanoise d'un mode de développement économique et social diversifié innovant qui réponde aux défis environnementaux globaux (changement climatique, ressource en eau, biodiversité...) et au maintien d'une montagne vivante, de vallées habitées et actives. De nombreux acteurs du territoire sont engagés dans cette voie ou aspirent à une mobilisation en ce sens. Faire de la Vanoise un territoire de référence en matière de protection des patrimoines, de mise en valeur des ressources et d'innovation suppose de mobiliser ces énergies et de fédérer les initiatives pour en construire la convergence. La stabilité des missions de l'établissement public du parc national lui offre la capacité d'observer et de suivre les évolutions sur le long terme. Ces fonctions légitiment le territoire comme un espace privilégié de connaissance et d'évaluation des changements de société, de rapports homme / nature et d'évolution des modes de développement. Les connaissances acquises par le parc national sur les composantes du territoire et leurs évolutions constituent un bien collectif à partager plus largement et à enrichir continuellement des retours d'expériences entre les acteurs du territoire.

L'établissement public du parc national de la Vanoise entend mettre son ingénierie au service de cette mutualisation. Le statut de parc national lui impose également un partage d'expérience avec d'autres territoires dans une logique de transfert, prioritairement au sein des réseaux d'espaces protégés (voir l'orientation 3.11.2).

### *Enjeux*

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire. Mais par sa transversalité elle concerne l'ensemble des autres enjeux.

### *Lignes directrices de l'orientation*

- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'une vision partagée du développement et de démarches d'écocitoyenneté visant notamment à :
  - intégrer les différentes formes de tourisme aux logiques de développement durable,
  - soutenir et d'encourager les activités agricoles et forestières porteuses de valeur ajoutée pour le territoire et dont le dynamisme contribue à la préservation – voire à l'enrichissement – des milieux, des espèces et des paysages,
  - préserver les ressources naturelles, culturelles et paysagères,

# Orientations

- sensibiliser le public et favoriser la diffusion des expériences.

- Développer un mode d'intervention de l'établissement public du parc national favorisant l'expérimentation et l'innovation dans son double rôle d'opérateur sur ses champs de compétences et d'accompagnateur des initiatives locales notamment dans les domaines suivants :

- économique au bénéfice de la diversification et du renouvellement des activités ;

- social, les solidarités, les relations entre générations, le recours à des chantiers d'insertion à travers les changements de perception ;

- environnemental par la recherche en matière de biodiversité, l'utilisation économe des ressources, le développement des énergies renouvelables et l'éducation à l'environnement.

- Utiliser au mieux les opportunités de coopération pour conforter la construction d'un projet partagé.
- Engager l'établissement public du parc national dans l'organisation du partage des connaissances et la circulation de l'information entre les acteurs au sein du territoire Vanoise.

## Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<b>3.11.1.a</b> - Rendre accessible à tous les publics des documents, publications et travaux par le biais du site internet de l'établissement public du parc national.	Initiative, organisation et gestion	Valoriser les expériences dans les bulletins municipaux et intercommunaux	Valoriser les expériences dans les réseaux d'acteurs
<b>3.11.1.b</b> - Mettre en valeur des expériences et savoir-faire dans la démarche d'évaluation en continu de la charte	Initiative et suivi		
<b>3.11.1.c</b> - S'impliquer dans des réseaux d'acteurs et de territoires auxquels l'établissement public du parc national participe et qui innovent en matière de développement durable et dans les différents orientations et objectifs de la charte	Participation aux réseaux, contribution aux réflexions et travaux		Parcs Nationaux de France, ATEN, ALPARC

# Orientations

Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation

Mesures 2.2.2.a / 3.3.4.a / 3.4.1.b / 3.6.1.c / 3.8.2.d / 3.9.1.b / 4.1.2.c

Référence ID de l'article : #5029

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:20